

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2015

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Bruno BARRE, Mathieu BOUE, Fred CILLER, Thierry EUZIERE, Pascale GIL, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Elian SALANCON, David WILLIAMS.

Absents représentés : Denise CLARION, Martine PLOYE, Yohann SADARGUES.

Absent : Nathalie BUSSI.

Secrétaire de séance : Mathieu BOUE.

Le Conseil débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Créations de postes:

Le Conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe et deux postes d'ATSEM 2^e classe afin de répondre aux changements de grades d'employées communales. Il décide aussi la suppression d'un poste à 30h/semaine pour le remplacer par un poste à 35h pour un employé de voirie.

Départ en retraite: le Conseil décide de verser une participation au cadeau de départ en retraite de Rémy PICARD, adjoint technique territorial, employé de Mairie.

Voirie : Dans le cadre de la rénovation à venir de l'avenue Frédéric MISTRAL, il est décidé de lancer une consultation pour choisir sans tarder un bureau d'étude pour l'avant-projet d'aménagement et notamment pour définir les différents intervenants : Commune, Agglo, Département, Syndicat Départemental d'électrification et déposer les dossiers de demande d'aide à chacun.

Vidéo protection: Le Conseil adopte le principe de la mise en œuvre de la vidéo protection sur la commune suivant le diagnostic établi par le groupement de gendarmerie du Gard et soumis à autorisation préfectorale. Il sollicite les aides de NIMES METROPOLE et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 50%

Elaboration du PLU: Le Maire rappelle la procédure d'élaboration du PLU. Il présente notamment le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui a été soumis, lors de la dernière réunion de commission, aux personnes associées notamment: DDTM et SCOT Sud Gard, et invite le Conseil à en débattre.

De ce débat ressortent quelques observations : la nécessité de reformuler certains points concernant le risque inondation, de préciser le taux de 1,2% d'augmentation de la population par an, d'évoquer une déviation de la départementale, d'insister sur les pistes cyclables, sur la qualité des rénovations des façades du centre village...